

REPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
DEPARTEMENT  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

-----  
COMMUNE DE HOUDREVILLE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
HOUDREVILLE  
54330**

**SEANCE DU 20 MARS 2009**

<i>Nombre de Membres :</i>
Conseil Municipal : 11
En exercice : 07
Présents : 06
Votants : 06

L'an deux mil neuf, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PETITCOLAS, Maire.

Présents : Tous les Conseillers sauf

Absents : PEIGNIER Bernard

Secrétaire de séance : SCHNEIDER Christine

**OBJET : COMPTE DE GESTION COMMUNE 2008**

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion de la Commune établi par Monsieur le Receveur Municipal du Trésor Public de Haroué/Vézelize pour l'année 2008. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce compte de gestion 2008 conforme aux écritures de la comptabilité communale.

**OBJET : COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2008**

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion de l'assainissement établi par Monsieur le Receveur Municipal du Trésor Public de Haroué/Vézelize pour l'année 2008. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce compte de gestion 2008 conforme aux écritures de la comptabilité communale.

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2008**

L'Adjoint au Maire présente les résultats au compte administratif 2008 de la commune :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
<b>FONCTIONNEMENT</b>	204857.57	283665.96	78808.39
EXCDT 2007		60996.99	60996.99
<b>EXCDT CLOTURE</b>	<b>204857.57</b>	<b>344662.95</b>	<b>139805.38</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	51415.46	77903.38	26487.92
DEFICIT 2007	46838.91		-46838.91
<b>DEFICIT CLOTURE</b>	<b>98254.37</b>	<b>77903.38</b>	<b>-20350.99</b>
<i>Restes à réaliser reports</i>	3600		-3600

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2008 de la Commune.

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2008**

L'Adjoint au Maire présente les résultats au compte administratif 2008 du service assainissement :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1186.79	9948.96	8762.17
EXCEDENT 2007		56331.48	56331.48
<b>EXCEDENT CLOTURE</b>	<b>1186.79</b>	<b>66280.44</b>	<b>65093.65</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	4723.18	3689.29	-1033.89
EXCEDENT 2007		10699.14	10699.14
<b>EXCEDENT CLOTURE</b>	<b>4723.18</b>	<b>14388.43</b>	<b>9665.25</b>

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2008 du service assainissement.

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2008 COMMUNE AU BUDGET PRIMITIF 2009 COMMUNE**

Le Conseil Municipal constate au compte administratif 2008 de la Commune :

- un excédent de fonctionnement de 139 805.38 €
- un déficit d'investissement de 20 350.99 €
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 3 600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter au budget primitif de la commune 2009 :

- 23 950.99 € au 1068 en recettes d'investissement
- 115 854.39 € en excédent de fonctionnement
- 20 350.99 € en déficit d'investissement.

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2008 ASSAINISSEMENT AU BUDGET PRIMITIF 2009 ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal constate au compte administratif 2007 du service assainissement :

<b>EXCEDENT FONCTIONNEMENT</b>	<b>65093.65</b>
<b>EXCEDENT INVESTISSEMENT</b>	<b>9665.25</b>
<b>Restes à réaliser reports</b>	<b>27300</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter au budget primitif du service assainissement 2008 :

- 47 634.75 € en excédent de fonctionnement
- 9 665.25 € en excédent d'investissement
- 17 634.75 € au compte 1068 recettes d'investissement

**OBJET : TAUX 2009 QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de fixer les taux d'imposition 2009 :

Taxe d'habitation :	6.74 %
Taxe foncier bâti :	7.76 %
Taxe foncier non bâti :	14.18 %
Taxe professionnelle :	2.77%

**OBJET : BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2009**

Le Maire présente le budget primitif de la commune 2009 au Conseil Municipal dont l'équilibre budgétaire est la suivante :

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 361 852 €

Recettes : 361 852€

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 120 496 €

Recettes : 120 496 €

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce budget primitif 2009 de la Commune.

**OBJET : BUDGET PRIMITIF SERVICE ASSAINISSEMENT 2009**

Le Maire présente le budget primitif du service assainissement 2009 au Conseil Municipal dont l'équilibre budgétaire est la suivante :

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 57 428 €  
Recettes : 57 428€

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 1 147 313 €  
Recettes : 1 147 313 €

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce budget primitif 2009 du service assainissement.

**OBJET : AVENANT N°2 MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE DU 09/02/04 BUREAU D'ETUDES JP INGENIERIE POUR LA REHABILITATION ET RESTRUCTURATION DES RESEAUX ASSAINISSEMENT POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USEES**

Le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre du bureau JP Ingénierie concernant la réhabilitation et restructuration des réseaux assainissement pour la collecte et le traitement des eaux usées.

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet avenant et autorise le Maire à le signer.

**OBJET : BAUX POIREL CHRISTIAN CEDEX A L'EARL DU POLAIRE A COMPTEUR DU 01/03/09**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier en recommandé avec accusé de réception de Monsieur POIREL Christian informant la commune de sa cession des baux le concernant à l'EARL du POLAIRE, en application de l'article L 411-37 du Code Rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour cette session et autorise le Maire à émettre Les titres de recettes pour les locations concernées au nom de l'EARL du POLAIRE en remplacement de Monsieur POIREL Christian.

**OBJET : TRAVAUX D'ACHAT ET D'INSTALLATION DE FENETRES ISOLANTES LOGEMENTS COMMUNAUX 10 GRANDE RUE ET 2 RUE DE L'EGLISE**

Le Maire présente des devis d'achat et d'installation de fenêtres isolantes dans les logements communaux situés 10 Grande Rue et 2 rue de l'église.

Le montant de ces travaux est estimé à 11 406.67 €HT.

Le Conseil Municipal approuve ce projet et sollicite le Conseil Général au titre de la dotation communale d'investissement de l'année 2010.

Le Conseil Municipal s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages créés.

**OBJET : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2009 AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions de fonctionnement 2009 suivantes aux associations suivantes :

- ADMR du Saintois : 55 €  
- Amis du Camp de Tom : 110 €  
- Groupe sportif de Vézelize : 150 €  
- MJC de Vézelize : 300 €  
- MJC de Houdreville : 500 €  
- Anciens combattants : 50 €  
- FSE du collège de Vézelize : 50 €

**OBJET : ASSURANCE CNP AGENTS TITULAIRES**

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion à l'assurance CNP concernant les agents titulaires.

**OBJET : FILETS PARE BALLON TERRAIN DE TENNIS**

Un devis de 2 517.82 € TTC est présenté.  
D'autres devis seront demandés.

**OBJET : PRIMES NAISSANCE – PRIMES LAUREAT – PRIMES ACTIVITES SPORTIVES OU CULTURELLES**

Pas de changement et attribution dans les mêmes conditions.  
Tarifs : 35 € pour la prime de naissance, 31 euros pour les lauréats, 25 € pour les activités culturelles et sportives

**OBJET : TAXE DE RACCORDEMENT AUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT**

Instauration au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**ELECTIONS MUNICIPALES COMPLEMENTAIRES DU 19/04/09**

Suite au décès de Monsieur Marcel CORBIER, ainsi qu'au départ de trois autres conseillers, des élections municipales complémentaires sont organisées le dimanche 19 avril 2009.  
Les personnes intéressées désirant être candidat peuvent si elles le souhaitent venir s'inscrire en Mairie aux heures habituelles.